



Demain se prépare dès aujourd'hui...

Au sommaire de cette lettre n°2 :

la disparition de la MJC, les baisses de subventions aux associations, les 305 logements au cœur de ville après 2020 et enfin le projet du maire de ramener Bois d'Arcy dans la Ville Nouvelle de Saint-Quentin ! Notre association poursuit son objectif d'apporter une information authentique face à la désinformation et aux opérations de communication de la municipalité actuelle.

Point de mire : 2020

En 2020, nous présenterons une liste indépendante des partis, avec pour seul objectif d'agir pour Bois d'Arcy. Il faut en finir avec les dépenses de communication et de propagande, aussi coûteuses qu'inutiles. Des économies sont possibles pour faire baisser les tarifs, pour redonner de l'oxygène aux associations, pour recréer le lien social qui est en voie de disparition depuis que la Ville privilégie la mise en scène permanente du maire.

Un projet collaboratif

Nous créons des groupes de travail pour établir un programme à la mesure des attentes des Arcisien(ne)s.

Rejoignez notre association et participez à l'élaboration d'un projet authentique. C'est maintenant qu'il faut préparer l'avenir.

Imaginons ensemble le Bois d'Arcy de demain.

Agir Pour Bois d'Arcy • Président : **Philippe Lejeune**, ancien adjoint au maire délégué à la Culture et à l'Information • Trésorier : **Bernard Bécaud**, conseiller municipal d'opposition • Secrétaire : **Martine Arnal**, ancienne adjointe au maire déléguée aux Finances et aux Affaires sociales, conseillère municipale d'opposition • Administrateurs : **Claude Morel**, **Nassima Piantoni** et **Bertrand Pinier**.

Plus d'infos sur
agirpourboisdarcy.
blogspirit.com



URBANISME DÉBRIDÉ

Philippe Benassaya le grand ami des promoteurs



La Ville est propriétaire de terrains et de pavillons autour de l'hôtel de Ville. Le maire affirme qu'il n'existe aucun projet immobilier. Normal, ce sera pour après 2020... si son équipe est réélue.

La Ville dispose de 17,5 % de logements sociaux au lieu des 25% imposés par la loi. Elle paye une pénalité lourde chaque année de plus de 120 000 € (source Ville de Bois d'Arcy).

Pas de logements sociaux !

En réunion publique, le 15 mars, le **maire indique qu'il n'est pas question de construire les 562 logements sociaux manquants.**

Mais finalement si... et avant 2025

Le 30 mars, au Conseil départemental où siège M. Benassaya, le **président Pierre Bédier fait voter à l'UNANIMITE une délibération qui engage les villes des Yvelines à remplir leurs obligations de 25% de logements sociaux, d'ici 2025**, avec l'aide du département pour éviter que ce soit l'Etat qui construise à leur place.

Pierre Bédier annonce mettre à disposition des villes son « *carré magique* » d'aménageurs, notamment Citallios (*Nouvelles de Versailles* du 4/4/18) dont le président est un certain Bédier Pierre. L'un de ses 8 administrateurs est Philippe Benassaya, qui est également président du CAUE 78 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et de l'agence technique départementale IngénierY (assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme et de voirie).

Rappelons que 305 logements au centre-ville et 350 au carrefour du Puits sont prévus dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme, ce dont le maire ne parle jamais.

Comme on le voit, M. Benassaya est le grand ami des promoteurs !

MJC : chronique d'une mort décidée dès 2015



Privée de subvention, la MJC de Bois d'Arcy vient de fermer ses portes mais le maire ose prétendre qu'il n'y est pour rien. C'est tout le contraire.

La MJC était respectée depuis 50 ans par 6 maires successifs.

2014 : la MJC a 5 salariés, 9 professeurs,

près de 600 adhérents (informatique, anglais, aide aux devoirs, poterie, dessin, danse, etc.), un studio de répétition et une salle de concerts : l'Abri-blues. Sa subvention est de 175 000 €. La somme peut paraître importante mais cela lui permet juste de fonctionner.

2015 : le maire supprime 35 000 € de subvention. Son adjointe à la Culture démissionne et déclare : « À différentes reprises, j'ai exprimé au Maire mon désaccord sur l'arbitrage de l'attribution des subventions aux associations (...) Le point le plus important concerne la baisse de 35 000 €, soit de 20%, de la subvention à la MJC, association qui emploie 5 personnes et dont l'action culturelle est importante sur notre Ville, qui va mettre en péril la pérennité de son activité et ses emplois. »

10 avril 2015 : l'adjoint au maire chargé des Finances participe à l'Assemblée Générale de la MJC et déclare ne pas remettre en cause la gestion de l'association.

2016 : nouvelle suppression de 40 000 € de subvention, licenciement d'une partie du personnel, difficultés à payer les indemnités, fin des concerts.

2017 : encore 30 000 € de moins. Impossible de payer la totalité des charges sociales.

2018 : la MJC demande 60 000 € de subventions, elle aura... 0 €. Le maire prétend que la MJC est mal gérée et qu'il ne peut la subventionner.

5 avril : le maire adresse un courrier aux adhérents de la MJC (depuis quand un maire possède-t-il la liste des adhérents d'une association ?). Il parle de « gestion calamiteuse ». La MJC répond que l'URSSAF a effectué un contrôle en 2014 sans relever de fautes.

10 avril : le tribunal de Versailles constate que l'association n'a plus de moyens financiers. Un liquidateur est nommé.

Conclusion : la majorité municipale porte la responsabilité d'avoir mis à mort une association qui appartient au patrimoine culturel de la Ville. Après l'avoir asphyxiée financièrement, le maire l'accuse d'être seule responsable de sa fermeture. Dans le magazine de mai, il évoque même sa « tristesse » de voir disparaître la MJC. Il fallait oser !

Associations : espèces en voie de disparition programmée

55 associations étaient subventionnées en 2014, seulement 25 en 2018.

Subventions municipales 2014

355 523 €

(+ crèche associative : 300 000 €)

Subventions municipales 2018

126 240 €

(+ crèche associative : 250 000 €)

Retrouvez sur notre [blog](#) qui sera la prochaine association victime de la politique de Philippe Benassaya.

En bref

Le projet caché du maire

Le magazine municipal d'avril prétend que Bois d'Arcy aurait vécu en « autarcie » depuis

1983 au lieu de rejoindre une intercommunalité. Ce ne serait qu'en 2010, sous la contrainte du préfet, que le maire Claude Vuilliet aurait décidé de rejoindre Versailles Grand Parc (VGP) et aurait refusé d'aller vers Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), présenté comme notre « territoire naturel ».

Tout cela est complètement faux. M. Vuilliet a écrit dès 2003 aux présidents de VGP et de SQY pour proposer l'adhésion de la Ville. Le président de Saint-Quentin a refusé. Bois d'Arcy a donc rejoint Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2007.



L'intercommunalité au quotidien ?
Le 1^{er} janvier 2007, Bois d'Arcy a rejoint la Communauté de communes de Versailles Grand Parc, composée de 15 communes : Aerny, Bui, Fontaine-la-Peule, Grand Arcy, Les Loges-en-Josas, Mouchamps, Saint-Eustache, Versailles-le-Moutier, Versailles-le-Raincy, Versailles-Magnanville, Versailles-Neuville, Versailles-Verrières.

Bois d'Arcy Le Journal - novembre 2007

Pourquoi ces mensonges ?

On apprend par *Les Nouvelles de Versailles* (25/04) que le président de Saint-Quentin, M. Fourgous, voudrait absorber plusieurs villes dont Bois d'Arcy, pour créer une communauté urbaine avec plus de moyens financiers... Mais ne s'agit-il pas plutôt d'un simple calcul politicien ? M. Fourgous sait que sa majorité ne tient qu'à un fil avec la présence dans SQY de villes de gauche comme Trappes ou Guyancourt. Espère-t-il conserver son poste en 2020 en intégrant des villes qu'il pense plus proches de sa sensibilité politique ? Rappelons que M. Benassaya a été directeur de la communication de M. Fourgous jusqu'en 2014. Y aurait-il un rapport ?

Que gagnerait Bois d'Arcy à quitter Versailles Grand Parc ?

informer • échanger • collaborer • participer

agirpourboisdarcy.blogspot.com

agirpourba@gmail.com

[Agir-Pour-Bois-d'Arcy](https://www.facebook.com/Agir-Pour-Bois-d-Arcy)